

## Rythmes scolaires 2015-2016 : une formule améliorée pour simplifier la vie quotidienne

Après plusieurs mois d'expérimentation, la municipalité propose, à la rentrée prochaine, une nouvelle organisation des activités périscolaires, conforme aux intérêts des enfants et des animateurs.



**La municipalité propose de perfectionner le dispositif pour la rentrée scolaire de septembre 2015, pour le rendre plus efficace.**

**Ainsi les activités périscolaires auront lieu, désormais, le mardi ou le jeudi après-midi. Le mardi pour un arrondissement, le jeudi pour l'autre, dans un secteur donné (1-7, 2-3, 4-5, 6-8, 9-10, 11-12, 13-14 et 15-16). Les élèves auraient donc de nouveau classe le vendredi après-midi.**

En effet, face aux difficultés rencontrées, cette année, pour le recrutement des **3000 animateurs nécessaires à l'encadrement des 74000 petits Marseillais scolarisés**, cette répartition sur deux jours présente l'avantage de ne mobiliser que **1 500 éducateurs**. En revanche, **des contrats approchant les 24h par semaine** pourront leur être proposés **comprenant deux après-midi d'activités, les garderies du matin et du soir et les animations des cantines**.

Le partenariat avec le tissu associatif de proximité sera maintenu **pour que les animateurs soient issus des quartiers où vivent les élèves**.

**Les activités seront toujours regroupées sur 3 heures pour permettre un temps périscolaire de qualité (sorties culturelles, activités sportives...)**

En contrepartie, la municipalité demandera une **participation financière des parents, limitée à deux euros par demi-journée (soit 72 euros par an) avec une tarification spécifique pour les familles les plus modestes, calquée sur celle des cantines scolaires** (demi-tarif ou gratuité, selon les cas).

**Ce nouveau dispositif devrait être soumis pour avis aux Conseil d'écoles, courant mars 2015, avant d'être présenté au Conseil municipal de mois d'avril. Il sera ensuite transmis au recteur pour validation.**

**Pour la collectivité, le montant s'élèvera à 18,5 euros par enfant et par demi-**

**journee, avec une aide de la Caisse d'allocations familiales de 0,5 euro.  
Pour l'annee 2014-2015, les nouveaux rythmes scolaires representent un coût de  
20 à 25 millions d'euros.**

**[Imprimer](#)**